

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du samedi 09 septembre 2023 à 10:00

Lieu : SALLE DE VENTES Rue des Terrasses Fleuries, avenue NOEL FRANCHINI 20090

La vente aux enchères dirigée par Maître Laurent CHETBOUN,
commissaire-priseur est soumise aux conditions de ventes ci-après détaillées:

Exposition de 9h à 10h00 le jour de la vente.

paiement comptant par carte bancaire ou virement

vente volontaire frais 12,50% HT soit 15,00% TTC
TVA récupérable sur les lots sauf indication contraire
Frais contrôle technique automobile en sus 96 € TTC
enlèvement sur rdv

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

N° Lot	J	Description
1		Véhicule Immatriculé BL-948-ZB , de Marque RENAULT , Modele KANGOO, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série VF1FW1CD645242596, Type FW1CD6, de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 78 Kw (106 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 93740 kms, Date de première Immatriculation 13/04/2011 , Nbr de place assises : 2, Emission de CO2 : 145gr/km , Classe Environnementale : 70/220*2003/76EURO4 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés,
2		Véhicule Immatriculé BK-973-ZL , de Marque RENAULT , Modele CLIO, de couleur BLANC, de Genre VP, N° de Série VF1BRAH0H45263000, Type BRAH0H, de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 65 Kw (88 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 89362 kms, Date de première Immatriculation 25/03/2011 , Nbr de place assises : 5, Emission de CO2 : 106gr/km , Classe Environnementale : 715/2007*692/2008EURO5 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés,
3		Véhicule Immatriculé BM-825-BV , de Marque RENAULT , Modele KANGOO, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série VF1FW1CD645242595, Type FW1CD6, de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 78 Kw (106 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 113172 kms, Date de première Immatriculation 15/04/2011 , Nbr de place assises : 2, Emission de CO2 : 145gr/km , Classe Environnementale : 70/220*2003/76EURO4 , Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés,
4		Véhicule Immatriculé BL-502-BJ , de Marque RENAULT , Modele CLIO, de couleur BLANC, de Genre VP, N° de Série VF1BRC40H45263005, Type BRC40H, de cylindrée 1149 cm3, d'une puissance maximale de 76 Kw (103 CV), Puissance administrative 6 CV Fiscaux, Energie ES, Date de première Immatriculation 28/03/2011 , Nbr de place assises : 5, Emission de CO2 : 125gr/km , Classe Environnementale : 715/2007*692/2008EURO5 , Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés,

N° Lot	J	Description
5		<p>Véhicule Immatriculé FV-449-RK, de Marque FIAT, Modele FIAT DUCATO 140, de couleur GRIS FONCE, de Genre CTTE, N° de Série ZFA25000002P19458, Type 250BENFBHEE, de cylindrée 2287 cm3, d'une puissance maximale de 103 Kw (140 CV), Puissance administrative 8 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 40365 kms, Date de première Immatriculation 09/12/2020, Nbr de place assises : 3, Emission de CO2 : 237gr/km, Classe Environnementale : 715/2007*2018/1832CIEURO6, Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, Galerie de toit aménagement intérieur</p>
		
6		<p>Véhicule Immatriculé GB-170-MK, de Marque FIAT, Modele DUCATO JPM maxi BENNE, de couleur BLANC, de Genre CTTE, N° de Série ZFA25000002S49895, Type 250DMNAU4BGW, de cylindrée 2287 cm3, d'une puissance maximale de 96 Kw (130 CV), Puissance administrative 6 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 21016 kms, Date de première Immatriculation 31/08/2021, Nbr de place assises : 3, Classe Environnementale : 595/2009*2018/932EURO6, Avec Controle Technique; , Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés,</p>
		
8		<p>Véhicule Immatriculé GH-047-SX, de Marque OPEL, Modele MOKKA 130, de couleur NOIR, de Genre VP, N° de Série VXKUSHNSSNW063829, Type USHNSS-41B700, de cylindrée 1199 cm3, d'une puissance maximale de 96 Kw (130 CV), Puissance administrative 7 CV Fiscaux, Energie ES, ayant 3882 kms, Date de première Immatriculation 27/07/2022, Nbr de place assises : 5, Emission de CO2 : 135gr/km, Classe Environnementale : 715/2007*2018/1832APEURO6, Sans Controle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 2 clés,</p>
		

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

- CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la société ALIZENCHERESou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la MAISON DE VENTES soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Exposition, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques. responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 12,5% HT, soit 15% T.T.C. correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Pour les adjudicataires de DROUOT.COM via Drouot Live, des frais additionnels de 1.5 % HT soit 1.8 % TTC seront facturés.

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en Euros

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Le commissaire-priseur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. Le commissaire-priseur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par le commissaire-priseur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, le commissaire-priseur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par la maison de vente à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la maison de ventes à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. Le commissaire-priseur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par le commissaire-priseur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.